

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vale Inco Nouvelle-Calédonie a obtenu l'autorisation légale de la reprise de ses activités : le démarrage de ses opérations sera effectif, après la mise en place d'un dispositif de sécurité renforcé.

L'arrêté de la Province Sud du 8 avril dernier, qui suspendait 80 % des unités du site a été levé par un nouvel arrêté du 26 mai.

L'administration a en effet considéré que les conditions qu'elle avait fixées avaient été remplies par la société :

- Il s'agissait d'une part, de terminer la mise en conformité du bassin de premiers flots Nord, qui a été finalisée le 18 mai,

- et d'autre part, à la suite des recommandations émises par le rapport d'enquête de la Lloyds, de mettre en place les procédures sur les axes suivants :

- l'identification et la validation des changements de design survenus lors de la conception et de la construction des installations ;
- les actions prises ou envisagées pour la maîtrise des fuites sous pression susceptibles de survenir au sein des installations ;
- la gestion des eaux et des effluents contaminés, lors de la maintenance et de l'entretien des bassins de premiers flots ;
- la formation et la sensibilisation du personnel aux plans des mesures d'urgence.

Ces procédures ont été communiquées à l'administration le 22 mai dernier.

Par arrêté du 26 mai, elle a autorisé la reprise des activités de commissioning sur site.

Cependant, la Direction Générale de Vale Inco Nouvelle-Calédonie souhaite s'entourer de garanties de sécurité supplémentaires avant de poursuivre l'ensemble des tests techniques.

Aussi, les équipes sont-elles mobilisées pour effectuer de nouvelles analyses de risques de chacune des installations pour déterminer les actions à déployer.

La sécurité des hommes et des installations, ainsi que la protection de l'environnement demeurent les priorités de l'entreprise.

A Nouméa, le 28 Mai 2009
A : 18h00

Contact Presse : Fatima BOURAS
Tél : 23 50.17 Fax : 23.50.75
Email : valeincoNc_communication@valeinco.com